

Thème C, Fiche C 8 : un syndicalisme de lutte contre les discriminations :

Contribution droits des PSH : Le SNES-FSU doit s'opposer à l'instauration d'un service d'assistance sexuelle. Le SNES-FSU et la FSU doivent rester abolitionnistes !

La défense d'une sexualité libre et non marchande est incompatible avec l'instauration d'une assistance sexuelle. Les personnes en situation de handicap sont des êtres sexués et des partenaires potentiels à part entière au même titre que les autres, aux attentes et orientations sexuelles variées. S'il est vrai que des limites physiques et/ou psychiques peuvent rendre difficile l'accès de certaines personnes handicapées à une vie affective et sexuelle, elles ne peuvent expliquer, à elles seules, les obstacles rencontrés dans ce domaine.

De multiples barrières sociales, telles que le manque d'accessibilité ou la vie en institution, mettent les PSH à l'écart de la cité et restreignent leurs libertés et possibilités de rencontres.

A ces préjugés propres au handicap s'ajoutent les stéréotypes d'ordre général sur la sexualité, la féminité, la virilité et la beauté. Véhiculés par les médias, la publicité, la pornographie, ils confortent l'idée que le sexe est indispensable à l'épanouissement, qu'il est lié au physique, à la santé et qu'il est une performance.

Dans un cadre aussi étriqué et normalisant, la sexualité des PSH ne peut trouver de place. Comme principale réponse à ces difficultés, certaines associations siégeant au CNCPPH demandent l'instauration d'un service d'assistance sexuelle.

Le SNES-FSU doit être fondamentalement opposée à la mise en place d'un tel système.

L'assistance sexuelle relève d'une approche médicale passiviste du handicap, elle suppose que les PSH constituent un groupe homogène avec une sexualité « spécifique » à laquelle elle serait la plus apte à répondre et associe à tort l'assistance sexuelle aux soins, dont elle serait une sorte de prolongement.

Elle offre une réponse stigmatisante vers laquelle toutes les personnes handicapées, y compris les non-« bénéficiaires », seront systématiquement renvoyées et qui les enfermera dans une sexualité de seconde zone, marginale et étrange. Soyons clairs, l'assistance sexuelle entretient des liens ambigus avec la prostitution.

Dans l'hypothèse d'un service payant, l'assistance sexuelle ne serait qu'une « spécialité » au sein de la prostitution, considérée comme valorisante car s'adressant à un public « indésirable », « intouchable », totalement rejeté sans cette solution. Tout comme la prostitution, le système s'adresserait d'abord aux hommes en situation de handicap qui feraient le même raisonnement que les clients de prostituées : leurs besoins sexuels sont irrépessibles et vitaux. Il doit exister un système pour les satisfaire.

L'assistance sexuelle ne serait dans ce cas qu'un système misogyne et archaïque de marchandisation du corps supplémentaire. Dans l'hypothèse d'un service gratuit, ou rémunéré à titre symbolique, c'est-à-dire, quasiment gratuit, il s'agirait d'un acte de bienfaisance réalisé par des volontaires qui seraient persuadés de faire une bonne action qui les grandirait.

Le SNES-FSU doit donc rejeter la solution simpliste et conformiste que constitue l'assistance sexuelle qui s'inscrit à la fois dans la logique économique libérale qui présente le sexe comme un service commercial, dont elle nous propose d'être consommateurs, et dans une vision judéo-chrétienne qui appréhende la personne handicapée comme objet de charité, cela ne remet pas en cause le système de valeurs et les représentations en vigueur dans notre société et ne va ni dans le sens de l'émancipation et de l'autonomie des PSH, ni de leur libération sur un plan sexuel.

Le SNES-FSU doit revendiquer l'accès à une sexualité libre et non marchande, qui implique de la réciprocité dans le désir et un échange égalitaire qui ne peut exister ni dans le rapport marchand ni dans le rapport caritatif. Il demande, que l'éducation sexuelle soit favorisée dès le plus jeune âge afin que les personnes handicapées puissent se percevoir comme des partenaires à part entière et que soient diffusées des solutions techniques existantes qui pourraient aider les personnes handicapées dans leur sexualité.

Daniel Le Cam , secteur Politique scolaire-Laïcité, représentant la FSU au FIPHFP et au CNCPH